



Le Relais

association de soutien
aux proches de personnes
souffrant de troubles psychiques

Association LE RELAIS

Maison des Associations
15, rue des Savoises
1205 Genève
Tél. 022.781 65 20
www.lerelais.ch
info@lerelais.ch

**CCP : 12-10369-9 ou
BCGE : k 3206.97.45**

Sommaire

1. Le mot de la présidente

2. Les dates à retenir

3. BRASS BAND ARQUEBUSE GENEVE - Concert de soutien

4. La Pleine Conscience : Formation à Genève

5. Rappel : Le Psytrialogue

6. Congrès européen de Psychiatrie sociale

7. Cotisations et dons au RELAIS

1. Le mot de la présidente

Après à peine un peu plus de 4 mois de présidence du Relais, je suis heureuse de constater que les membres du comité se sont non seulement ralliés spontanément au nouveau fonctionnement collectif de notre association par leur participation très active mais ils apportent en plus de nouvelles idées enrichissantes.

Je souhaite vivement que cette belle dynamique se prolonge sur la durée et je remercie également tous les intervenants extérieurs - dont je ne citerai pas les noms car ils se reconnaîtront - qui, par leur implication, y contribuent largement.

Je dois dire que cette fonction est loin d'être évidente pour moi mais de me sentir si bien accompagnée m'apporte une aide incomparable. Grand merci à toutes et tous pour votre engagement sans faille qui nous permet à tous, membres et familles en difficulté, de nous renforcer sur ce chemin ardu et profondément perturbateur qu'est l'accompagnement de nos proches touchés par la maladie psychique.

Mon rêve serait que plus personne n'ait besoin d'une association comme la nôtre mais la réalité est tout autre et nous continuerons ensemble à remplir la mission principale de notre association qui demeure celle d'être **un relais pour celles et ceux qui en ont besoin**.

Aviva Dattel

2. Les dates à retenir

Groupes de soutien (ou "de parole") : réunion tous les 15 jours sauf les jours fériés, soit : les lundis à 19h00, à notre local situé dans la Maison des Associations au 15, rue des Savoises (près de la place du Cirque à Plainpalais, Genève).

Prochains Groupes (animés par un membre du comité)

- Lundi 01 octobre avec une invitée art-thérapeute
- Lundi 15 octobre
- Lundi 29 octobre avec un invité animateur de l'Atelier Galiffe

Et reprenez déjà la date du 21 octobre 2018 à 17h pour **un grand concert au Victoria Hall du Brassband Arquebuse** au bénéfice d'un projet « Lieux de vie » du RELAIS. *[Voir détails ci-dessous.]*

Prochaine sortie proches

- lundi 8 octobre dès 18h: raclette chez Nadège à La Grange, Collonge-Bellerive. Apéro offert par LE RELAIS. Participation au frais de repas: CHF 5.-/personne. Inscriptions d'ici au lundi 1er octobre au **076 821 54 23** ou au **076 343 41 55** ou par mail à l'adresse suivante: nafalk65@gmail.com

D'autres sorties seront peu à peu affichées au local et rajoutées sur notre site. Toutes ne seront sans doute pas réalisées car **LES SORTIES AYANT MOINS DE 6 INSCRIPTIONS SERONT ANNULÉES.**

3. BRASS BAND ARQUEBUSE GENEVE - Concert de soutien



Avec la généreuse contribution du **Brass Band Arquebuse Genève** sous la direction de Jean-Pierre Chevailler et la participation de la **chanteuse soprano Marie Najma Thomas**, un concert de soutien au bénéfice de l'Association LE RELAIS aura lieu **le Dimanche 21 octobre à 17h au Victoria Hall**, rue du Général-Dufour 14.

Ce concert préfigure la **Journée des proches aidants** du canton de Genève. L'association LE RELAIS est membre de la Commission consultative des proches aidants actifs à domicile.

Au **programme** de cette fin d'après-midi musicale au Victoria Hall

THE RED SHIELD MARCH	Henry Goffin
PRELUDE & BRINDISI de l'Opéra La Traviata	G. Verdi
RELAY – Double trio	John Golland
ALLELUJAH	W.A. Mozart
A SCOTTISH CRADE SONG – Berceuse	James Gourlay

BIG BAND TRIBUTE – American Patrol &
In the Mood Arr. Price & Forgie
et encore bien d'autres titres à découvrir...

Entrée libre – Collecte à l'entracte et à la sortie en faveur de l'Association LE RELAIS. **Venez soutenir LE RELAIS à l'occasion de ce concert.** Les fonds récoltés serviront à développer plusieurs projets : répit pour les familles qui s'occupent d'une personne atteinte de troubles psychiques ; financement de formations psycho-éducatifs et développement de lieux de vie adaptés aux besoins des personnes concernées.

4. La Pleine Conscience : Formation à Genève

Organisé par la CORAASP*, l'association faîtière romande d'action en santé psychique (dont LE RELAIS est membre), un cours sur **La pleine conscience** aura lieu à Genève les **Mardis 13, 20 et 27 novembre** de 13h30 à 15h30 à l'Association Parole, Rue du Vieux-Billard 1, Genève, Rez.

Animé par Yann Chappuis, formateur en communication non-violente (CNV), ce cours a pour objectif de **nous permettre de découvrir et s'entraîner à la Pleine Conscience.**

« Nous avons la capacité d'être pleinement présent et conscient à chaque instant qui passe, pour observer avec détachement tout ce qui apparaît dans notre esprit.

Cette qualité humaine fondamentale s'appelle « La Pleine Conscience » et se développe grâce à l'entraînement. Ce regard attentif et bienveillant sur soi-même permet de voir clairement les causes de notre souffrance (agitations, désirs, anxiété) et de prendre de la distance par rapport à elle. En apaisant notre mental et nos émotions, nous gagnons en liberté et en paix intérieure. »

TARIF : Personnes concernées, **proches**, professionnels des organisations de la CORAASP : **75.-**, autre public : 150.- (Le coût ne doit pas être un obstacle à votre inscription. En cas de besoin, n'hésitez pas à consulter votre organisation ou la CORAASP pour la recherche d'un soutien financier.)

INSCRIPTION : Délais d'inscription: jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le nombre de participants est insuffisant dans les délais impartis, le cours peut être annulé. Sauf mention particulière, les cours sont ouverts à tout public (personnes concernées par un trouble psychique, proches, professionnels, personnes intéressées).

Les inscriptions aux cours peuvent se faire :

- par e-mail à info@coraasp.ch
- par téléphone au 027 323 00 03 (les mardis et jeudis)
- par courrier (Avenue de Tourbillon 9, 1950 Sion)
- par le formulaire en ligne :

<http://www.coraasp.ch/pages/formation/inscriptions-aux-cours-114>

Vous trouverez le programme des cours organisés par la CORAASP pendant le 2^e semestre 2018 dans d'autres cantons romands sur leur site : <http://www.coraasp.ch/cours-interventions/>

** La CORAASP est une association faîtière romande d'action en santé psychique. Elle fédère aujourd'hui 26 organisations d'aide et d'entraide, actives en Suisse romande dans l'accueil, l'accompagnement et le développement de projets communautaires avec et pour les personnes souffrant de troubles psychiques et les proches.*

5. Rappel : Le Psytrialogue

Le Psytrialogue est un espace d'échange réunissant des personnes concernées par les troubles psychiques, des proches, des professionnels et étudiants de la santé et du social.

Sans différence de statut, chacun peut y partager son expérience et la rendre fertile en s'enrichissant de celle des autres. L'anonymat de chacun est respecté.

Cette année, les rencontres se sont centrées sur le thème : Je m'adapte mais...

Le 21 novembre 2018: « Avenir: entre projets et réalités »

Les réunions ont lieu à partir de 18h30 à 20h à l'Association Parole, 1, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève. TPG arrêt Place du Cirque. ENTREE LIBRE.

Pour en savoir plus : Tél.: +41 223464821 (le matin) / 0786599919

Association Parole, 1 rue du Vieux-Billard, 1205 Genève

6. Congrès européen de Psychiatrie sociale

Plusieurs représentants du RELAIS ont assisté à divers cours programmés lors de ce congrès, qui a eu lieu en juillet 2018. Une d'entre eux nous ont fait part de ses impressions, que nous reproduisons ci-dessous.

Cours 1 : La coercition dans les soins en santé mentale au 21^e siècle

« Je trouvais ce cours très intéressant, surtout par rapport au professionnel face au dilemme de la capacité ou manque de discernement du patient, par rapport à l'efficacité ou non des mesures de coercition et aux exigences de sécurité vs. celles de réhabilitation.

La réflexion sur ce thème a été menée par Dr Andrew Molodynski (Oxford, RU), Pr. George Szmukler (Kings College, Londres, RU), Ms. Jorun Rugkåsa (Akershus University, Norvège) et Dr Alexandre Wullschleger (Hôpital Charité, Berlin).

Dr. Molodynski a résumé les tendances internationales en matière de coercition. Les autres intervenants ont traité les aspects suivants :

- les implications du UNCRPD* pour les mesures coercitives ;
- des enjeux clés pour les soins communautaires ;
- les enjeux clés dans les soins intra-hospitaliers.

Tendances internationales

Dr. Molodynski a parlé de

- la coercition subjective (du patient), objective (et donc mesurable) et le recoupement entre les deux ;
- les différences entre les pays à revenu haut et ceux à revenu bas
- des manifestations de coercition (détention, contention, médication obligatoire ou secret, isolement, des ordres de traitement contraint, utilisation de relations personnelles...
- moyens de pression (pression interpersonnelle, l'aide contingent sur..., menace de privation de soutien, recours aux lois)
- les directives anticipées (généralement pas légalement obligatoires)
- implication des patients et des familles

Implications du UNCRPD* pour les mesures coercitives

* Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006, ratifiée par 170 états

Pr. Szmukler a expliqué que la Convention, qui s'applique aussi aux troubles mentaux et psychiques, a été conçue pour répondre au souci que la Déclaration des Droits de l'Homme ne mentionne pas spécifiquement les droits de personnes handicapées.

La Convention stipule que personne n'a le droit de décider pour quelqu'un d'autre et qu'il faut toujours respecter la volonté et les perceptions de la personne.

L'objectif de cette présentation est d'explorer le sens du mot « volonté » et d'essayer de déterminer si les traitements obligatoires sont à exclure totalement ou pas.

Qu'est la volonté ? Est-ce uniquement ce que le patient dit qu'il veut ? Pour Kant, c'est la capacité de transformer une envie, un désir en une raison qui motive l'action. Pour Pr. Szmukler, la volonté correspond à la conviction profonde et les valeurs fondamentales de la personne. La volonté est assez stable, durable dans le temps, tandis que les préférences sont plus momentanées.

Que faire s'il y a divergence entre volonté et préférence ? Le CRPD met l'accent primaire sur la volonté. Mais comment vérifier la volonté d'un patient ?

S'il n'existe aucune directive anticipée, il faut savoir interpréter ce que dit et fait le patient, étudier son histoire passée, consulter des proches qui le connaissent bien et se former une idée. « Nous sommes bons pour cela! »

Si divergence il y a, cela peut révéler que le patient a des difficultés pour prendre des décisions.

Si une grande difficulté à prendre une décision est constatée et qu'il y a une divergence entre volonté et préférence, la décision d'imposer un traitement obligatoire peut être prise, mais toujours dans l'intérêt du patient. Cette décision doit engager d'autres personnes qui connaissent bien la personne.

Coercition : les enjeux clés pour les soins communautaires

Mme Rugkåsa indique quelques raisons pour l'utilisation de coercition dans les soins communautaires : la désinstitutionnalisation des soins > la communauté ; le syndrome de la porte tournante (entre hôpital et soins communautaires), nouvelles lois et nouveaux services.

Elle relève la distinction entre coercition légale et pressions informelles ainsi qu'entre coercition subjective et objective ; elle souligne que pour comprendre la coercition, il faut prendre en compte ce qu'en disent ceux qui en ont eu l'expérience.

Coercition légale : Les ordres de soins/traitement au niveau communautaire (« Community treatment orders – CTOs) sont plutôt un phénomène occidental. Des études démontrent qu'ils apportent très peu ou aucun bénéfice aux patients !!!

Ils sont plutôt bien acceptés par les cliniciens et moins par les patients qui parfois sont ambivalents et qui ne savent pas vraiment ce qu'ils impliquent (« Que se passe t-il si je ne prends pas mon médicament ? »). Les familles pensent souvent que ces ordres assurent la sécurité du patient mais demandent aussi si c'est le bon moment et quels sont les bénéfices.

Coercition informelle : les professionnels offrent parfois un appât dans le domaine par ex. des lieux de vie, l'argent, la garde des enfants... ou menacent parfois la perte de ces choses....

Les pressions informelles sont part souvent perçus comme plus coercitives que la coercition légale.

Les enjeux clés dans les soins intra-hospitaliers

Dr. Wullschleger voudrait réduire la coercition dans le milieu hospitalier sans avoir recours à la sur-médication et sans exclure les patients. Les structures hospitaliers (salles), le niveau d'effectifs et les relations avec les patients ainsi que l'interaction entre ces aspects sont les facteurs qui détermineraient si cela peut se réaliser.

À promouvoir dans

Les structures : architecture/atmosphère dans les salles, portes ouvertes, règles justifiées et flexibles et soins multi-professionnels orientés vers le recovery.

Les effectifs : assez d'effectifs, formation continue, soutien psychologique du personnel vis-à-vis de la violence qu'ils peuvent subir, coopération entre professionnels, présence de pairs pratiquants.

Relations professionnels-patients : Dr. Wullschleger cite le modèle Wedinger qui prévoit des soins multi-professionnels, une vision centrée sur le patient et la collaboration avec les parents/proches.

Le moment d'admission présente de gros risques de coercition. Ces risques peuvent être réduits si on dédie plus de temps à l'accueil du patient, si on

l'informe sur les procédures et si on inclut la famille/personnes de confiance dans ces démarches.

Comment adresser les besoins de patients qui ont été victimes de coercition dans le passé et pour éviter une récurrence? Par assurer la continuité entre l'intra- et l'extra-hospitalier. Et par l'offre d'un débriefing quand les soignants estiment que le patient va mieux et quand il (le patient) se sent prêt. »

7. Cotisations et dons au RELAIS*

Pour la cotisation 2018, vous pouvez le faire au moyen du BVR ci-joint (CHF. 60.- par personne / CHF. 80.- par couple).

Pour celles et ceux qui souhaitent nous faire des dons, ils sont toujours les bienvenus! Merci à toutes et à tous!

* Nous avisons certains membres par e-mail quand le dernier bulletin est disponible sur notre site web. Pour ces personnes, voici les coordonnées de notre compte:

Association Le Relais - 1205 Genève
CCP 12-10369-9